

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante :

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>		
	Nom	Code établissement				
	Nom de naissance	Nom				
	Prénom	Adresse complète				
	Adresse complète	Echelon (ou groupe pour les retraités)				
	Mail	Situation administrative (entourez ci-dessous)				
	Téléphone fixe	TZR		Poste fixe	Temps partiel : %	
	Téléphone portable	Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire	
		Disponibilité	Congès (parental...)			

Bulletins	<b>Envoi des bulletins (nationaux, académiques et nationaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...</b>  Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snepfusu.fr/espace-membre/">https://www.snepfusu.fr/espace-membre/</a> .  Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snepfusu.fr/espace-membre/">https://www.snepfusu.fr/espace-membre/</a> .	<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b>  J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.
		<b>Date et signature</b>

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2023-2024

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon																		
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11								
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	130 €	160 €	165 €	170 €	176 €	186 €	199 €	211 €	225 €	241 €								
	Prof EPS classe normale biadmissible			159 €	169 €	179 €	188 €	197 €	212 €	227 €	242 €	252 €								
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Cla	211 €	223 €	239 €	256 €	273 €	288 €	294 €												
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	249 €	263 €	277 €	297 €	319 €	331 €	348 €												
	CE		125 €	132 €	138 €	144 €	152 €	159 €	167 €	176 €	186 €	197 €								
	CE Hors Classe			186 €	196 €	222 €	239 €													
	CE Classe Ex.	222 €	241 €	256 €	273 €	288 €	294 €													
	Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11								
	Agrégé - CTPS	125 €	178 €	184 €	194 €	207 €	221 €	236 €	254 €	271 €	286 €	297 €								
	Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	271 €	286 €	297 €	319 €	331 €	348 €													
	Catégorie / échelon	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11								
	Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	297 €	319 €	331 €	348 €	348 €	363 €	382 €												
	<b>MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.</b>	Inférieur à 1001 € → Groupe 1	<b>59 €</b>	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4			<b>103 €</b>	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6			<b>133 €</b>									
Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2		<b>74 €</b>	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5			<b>118 €</b>	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7			<b>148 €</b>										
Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3		<b>89 €</b>																		
	Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €	Contractuel (CDD) temps plein à l'année				44 €	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Abonnement Bulletin</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Non syndiqués</td> <td>60 €</td> </tr> <tr> <td>Institutions/Associations</td> <td>60 €</td> </tr> <tr> <td>Etudiants STAPS</td> <td>20 €</td> </tr> </tbody> </table>					Abonnement Bulletin		Non syndiqués	60 €	Institutions/Associations	60 €	Etudiants STAPS	20 €
Abonnement Bulletin																				
Non syndiqués	60 €																			
Institutions/Associations	60 €																			
Etudiants STAPS	20 €																			
	Agrégé stagiaire nouvel enseignant	125 €	Etudiant contractuel alternant et autre CDD				20 €													
	Congé parental - disponibilité	46 €	Congé de formation				102 €													
	Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.		Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.																	
	<b>Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.</b>	Inférieur à 1151 € → Groupe 1	<b>52 €</b>	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4			<b>96 €</b>	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8			<b>150 €</b>									
Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2		<b>69 €</b>	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5			<b>108 €</b>	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9			<b>162 €</b>										
Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3		<b>84 €</b>	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6			<b>123 €</b>	Supérieur à 2 900 € →groupe 10			<b>174 €</b>										
			Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7			<b>138 €</b>														

## Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfusu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.  Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.  Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____ Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	Pour le compte du <b>SNEP-FSU</b> <b>76, rue des Rondeaux</b> <b>75020 PARIS</b> Ref : cotisation SNEP <b>A :</b> _____ <b>Le :</b> _____  <b>Signature :</b> _____
NE RIEN INSCRIRE ICI → <input style="width: 100px;" type="text"/>	MERCIE DE JOINDRE UN RIB

### CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.